

1. RAPPORT MORAL 2012

En tant que présidente-déléguée de l'UNAFAM Guyane, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Comme dans la plupart des associations, l'année 2012 a comporté son lot de succès et de regrets.

En effet, depuis plus de 3 ans maintenant, **notre association** qui a « pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques, dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts » intervient dans un contexte particulièrement difficile en Guyane :

D'abord :

- La population guyanaise est constituée (chiffres de 2012) de 29% de jeunes de 0 à 14 ans, 64,8% de personnes dans la tranche 15-64 ans et 6,3% de personnes qui ont entre 65 ans et plus. Sachant que le taux de malade psychique est fortement élevé dans la tranche 15-35 ans, cela implique que la probabilité d'avoir un nombre élevé de malade psychique en Guyane pourrait être importante et mériterait d'être bien défini
- le nombre de famille se présentant dans les services médicaux (CHU Rosemond, CHU Kourou, cliniques diverses, ...) pour accompagner leur proche lors de situation de crise ne cesse d'augmenter
- Certaines familles sont désorientées par ces troubles. Difficile dans ces conditions d'aider leur proche
- la difficulté d'accès à l'information est réelle, même si fin 2012 nous avons pu constater une légère avancée dans ce domaine ;
- les inégalités territoriales en santé mentale qui restent particulièrement importantes pour le territoire Guyanais. Il n'existe pas de Centre Médico Psychologique (CMP) à Kourou, ville spatiale ! Ce qui peut entraîner une rupture dans la prise en charge de ces personnes en situation de handicap psychique. Dès lors, comment s'étonner du **développement de l'insécurité pour les groupes de personnes les plus fragiles ?**

- l'UNAFAM est absente de toutes les institutions où les décisions ont une influence directe sur la vie des personnes handicapées psychiques, en dépit de nos nombreuses demandes.

Difficile, dans ce contexte, d'assurer la transmission aux instances concernées, **des constats de ruptures de soins après hospitalisation** recueillis sur le terrain, **des actions** liées aux différentes mesures inscrites ou à envisager concernant la prise en compte spécifique du handicap psychique au niveau départemental.

Néanmoins après seulement 3 ans d'existence, grâce à l'énergie de nos membres et de nos fonds propres, nous avons eu a :

-maintenir nos permanences d'entraide aux familles qui se tiennent maintenant dans un vrai local,

- assurer le service d'écoute-famille en Guyane et faire profiter ces familles du service « écoute » de l'UNAFAM national (service d'écoute des familles dans l'hexagone : 01 42 63 03 03). Ce service est assuré par des psychologues spécialisés en santé mentale.

-gérer au mieux nos finances (location de local, organisation de manifestations de sensibilisation, accueil des parents confrontés à la souffrance psychique de leur proche, ...) afin d'entretenir des activités de soutien et entraide aux familles,

- contribuer, en partenariat avec l'APAJH, à la création du GEM « UN AUTRE REGARD »,

-organiser la braderie de juin 2012 pour la collecte de fond.

Pour l'année 2013, qui est déjà bien entamée, l'importance et l'urgence des besoins de nos proches malades démontrent la pertinence de nos actions.

L'un des enjeux de 2013 sera d'améliorer notre promotion en développant des partenariats avec les organismes qui œuvrent dans le même domaine que nous.

Cependant la promotion de notre délégation n'est pas la seule priorité. L'obtention de ressources financières pour répondre aux besoins exprimés reste notre grande préoccupation. C'est pourquoi, afin d'éviter l'épuisement de

Modifié le 05/05/2013

notre équipe, nous lançons un appel insistant aux décideurs de ce Département pour faire face à leur responsabilité en matière de santé mentale.